

Réunion du Conseil municipal du jeudi 25 janvier 2018

Présidée par Monsieur Serge FAGUET, Maire.

Étaient présents : Mme MOINE Dominique, Mme CENDRES Magali, Mme LAFON Angélique, Mme ALLORENT Véronique, Mme ROUQUETTE Célimène, M. BARDOU Christian, M. BONNET Alain, M. AYMES Marc, M. PUECH Thierry, M. MAIO Sébastien, M. FAGUET Serge.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. MAIO Sébastien

○ **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

○ **Demande de subvention : création d'un espace numérique pour le public**

Monsieur le Maire fait part au membre du Conseil Municipal que depuis plusieurs années les modalités de délivrance des titres évoluent au bénéfice des démarches en ligne, Cette évolution nécessite de repenser la stratégie d'ensemble de la relation à l'utilisateur pour lui offrir un service plus simple, efficace et accessible.

Or, aujourd'hui encore, une partie du public connaît des difficultés pour accéder à l'offre numérique existante.

Dans ce cadre, la préfecture propose un soutien financier dans le cadre du déploiement d'un ensemble de points et d'espaces numériques de proximité. Cela s'adresse en priorité aux communes qui ne disposent plus de dispositifs de recueil des données pour l'enregistrement des CNI et passeport, et qui souhaitent continuer à accompagner les administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives.

Monsieur le Maire propose d'acquérir un poste informatique qui sera mis à la disposition des administrés afin de pouvoir réaliser ce type de démarche sur internet.

COÛT DE L'OPÉRATION

Le montant prévisionnel de cette réalisation s'élève à 6 336,02 euros HT et se décompose de la manière suivante : - ordinateur : 1 346,02 € HT

- matériel : imprimante : 4 990,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

- Subvention DETR demandé : 50 % : 3 168,01 €

- Autofinancement : 3 168,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet et le plan de financement dans les conditions précitées;

- d'autoriser le maire à solliciter toutes les subventions possibles se rapportant à ce programme auprès des organismes publics ou privés compétents, notamment au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) ;

- de donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

(Délibération 2018-D01)

○ **Recomposition du Conseil Communautaire suite au rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de l'obligation de modifier la composition du Conseil de Communauté suite au rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès.

Monsieur le Maire précise que lors de la dernière composition, les conseils municipaux s'étaient prononcés à la majorité qualifiée pour une répartition selon l'accord local soit avec 37 délégués.

Aujourd'hui, la recomposition porterait à 42 délégués selon le droit commun ou à 39 délégués selon l'accord local (2 délégués de plus, 1 pour Missècle et 1 pour Moulayrès).

Réunion du Conseil municipal du jeudi 25 janvier 2018

Pour cela, Monsieur le Maire propose de fixer à 39 le nombre de délégués communautaires, conformément à la possibilité d'un accord local et d'approuver la répartition du nombre de délégués communautaires comme indiquée ci-après :

Les Communes adhérentes sont représentées au conseil de communauté dans les conditions suivantes :

Lautrec :	4 délégués
Vielmur sur Agout :	4 délégués
Saint-Paul Cap de Joux :	2 délégués
Damiatte :	2 délégués
Fiac :	2 délégués
Guitalens-l'Albarède :	2 délégués
Vénès :	2 délégués
Serviès :	1 délégué
Fréjeville :	1 délégué
Montdragon :	1 délégué
Cuq :	1 délégué
Jonquières :	1 délégué
Saint-Julien du Puy :	1 délégué
Brousse :	1 délégué
Teyssode :	1 délégué
Viterbe :	1 délégué
Saint-Genest de Contest :	1 délégué
Cabanès :	1 délégué
Carbes :	1 délégué
Puycalvel :	1 délégué
Montpinier :	1 délégué
Moulayrès :	1 délégué
Laboubène :	1 délégué
Magrin :	1 délégué
Prades :	1 délégué
Missècle :	1 délégué
Peyregoux :	1 délégué
Pratviel :	1 délégué

Les communes qui ne disposeront que d'un seul délégué désigneront, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la composition du futur conseil communautaire du Lautrécois - Pays d'Agout à 39 délégués, conformément à un accord local, selon la répartition détaillée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

(Délibération 2018-D02)

○ **Divers :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal différents devis pour plusieurs travaux à réaliser sur la commune, notamment le busage du fossé à La Bartelle, le renouvellement du sable drainant de la station d'épuration, la réparation du plafond de la sacristie de l'église, réparation du pont du chemin des fèdes et du

Réunion du Conseil municipal du jeudi 25 janvier 2018

pont des Durands, l'enrochement à La Dourgnié, la pose de balisettes à La Gourgue, la taille des végétations près du pont Durands. Une commission travaux est prévu pour le 17 février.

Monsieur le Maire présente le bilan financier provisoire de l'année 2017.

Le Maire prononce la clôture de la séance